

mes jeudi avec le président de l'Association nationale des Indiens, et les déclarations appropriées seront faites en temps utile.

[Traduction]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, peut-on raisonnablement conclure, après les remarques du ministre, que son rejet de la proposition de la Fraternité nationale des Indiens n'est qu'une autre façon de signifier que le gouvernement va imposer sa politique sans avoir égard aux sentiments de la population indienne?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'honorable député...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suggère à l'honorable député...

[Traduction]

... que la question telle qu'elle est posée pousse au débat.

L'hon. M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il est très important de faire savoir aux gens que nous n'imposons rien de la sorte. Je ne saurais laisser passer des insinuations comme celle que le député a tentée le mois dernier en réclamant la paternité de cette politique...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Howard (Skeena): Peut-être pourrais-je commenter le rappel au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cela ne serait pas réglementaire. Le député a sans doute posé la question de privilège, mais je dois déclarer qu'il ne s'agit ni de la question de privilège, ni d'un rappel au Règlement. Tout commentaire serait irrecevable. Le député pourrait poser une question supplémentaire plus tard, mais pour le moment je donne la parole au député de Churchill qui a une question à poser.

M. Howard (Skeena): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, et j'essaie d'attirer votre attention là-dessus. La réponse apoplectique du ministre révèle clairement que nous avons touché juste.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il promettre formellement à la Chambre qu'on envisagera de nommer au poste de commissaire une personne d'ascendance indienne.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous allons certainement nommer l'homme le plus compétent que nous pourrions trouver et, s'il se trouve qu'il est d'origine indienne, nous en serons très heureux.

[Traduction]

LA PÊCHE

LE SAUMON COHO—L'INTERDICTION DE LA PÊCHE DANS LE DÉTROIT DE GEORGIE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Pêches et des Forêts au sujet des restrictions imposées à la pêche commerciale du saumon en Colombie-Britannique. L'avis envoyé aux pêcheurs par le ministère des Pêches en date du 9 juillet se lisait en partie comme ceci:

La mesure ci-dessus est prise en vue de prévoir une répartition plus équitable entre la pêche commerciale et la pêche sportive des réserves de saumon disponibles dans la région du détroit de Georgie.

Est-ce bien là la raison de la restriction imposée aux pêcheurs commerciaux, et non pas celle que le ministre a donnée antérieurement à la Chambre, c'est-à-dire qu'il y a une pénurie de réserves de poisson disponibles?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, il y a pénurie. La montaison du saumon coho, le meilleur spécimen pour la pêche sportive, est la plus basse depuis des années; on s'en inquiète donc. Il semble qu'il y aurait environ 3,000 pêcheurs sportifs à la fois dans les eaux de la côte ouest, et 100 pêcheurs commerciaux. La prise des pêcheurs commerciaux a représenté ces dernières années environ 90 p. 100 de la pêche totale. Il me semble qu'une répartition plus équitable s'impose.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Les pêcheurs sportifs doivent-ils obtenir un permis comme les pêcheurs commerciaux, et le ministère leur impose-t-il une limite quotidienne quant à la quantité de poissons qu'ils peuvent prendre?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait fort bien, les pêcheurs sportifs n'ont pas à se procurer de permis sur la côte ouest. La pêche sportive est une des choses très rares qui sont d'accès libre dans notre région du monde à l'heure actuelle. D'autre part, les pêcheurs commerciaux doivent en obtenir un puisqu'ils vendent leur poisson pour gagner leur vie.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre ques-